

Vendredi le 26 octobre 2012

Sortie terrain, en collaboration avec l'OBVNEBSL

Parc Beauséjour, Rimouski

Alexandre Roy, Groupe AIM inc.

Éric Manseau, Groupe AIM inc.

Francis Rouleau, Association des pêcheurs sportifs de saumon de la rivière Rimouski

La sortie terrain a débuté au bord de la rivière Rimouski, dans le parc Beauséjour, afin de présenter un exemple de cohabitation des usages entre deux groupes de citoyens : les baigneurs et les pêcheurs. La région de Rimouski possède très peu d'accès à l'eau pour la pratique de la baignade et, depuis plusieurs années, beaucoup de résidents fréquentent ce secteur de la rivière. Toutefois, ce tronçon, qui était jadis réservé exclusivement à la pêche, est dangereux et quelques décès ont été signalés. Afin de concilier ces deux activités, des aménagements ont été effectués afin de réduire le débit de la rivière, tout en protégeant les infrastructures existantes et les fosses à saumon, qui atteignent 40 pieds par endroits. Depuis ces aménagements, la baignade est plus sécuritaire et le taux de capture de poissons a augmenté.



Exemple d'aménagement sur la rivière Rimouski afin de modifier le débit.

Barrage Boralex, Rimouski

Yvan Desgagné, Boralex



Le groupe s'est par la suite déplacé en amont de la rivière, afin de découvrir un projet de barrage hydroélectrique qui a permis d'augmenter le potentiel faunique du cours d'eau. Le barrage fut aménagé par l'entreprise Boralex il y a une quinzaine d'années sur une chute qui empêchait naturellement la montaison des espèces migratoires. Afin d'offrir plus de quatre kilomètres

supplémentaires en habitat, les concepteurs du barrage ont créé un passage dans les rochers pour l'anguille et aménagé une cage pour permettre le déplacement des saumons vers l'amont. En moyenne, 800 saumons sont déplacés chaque année. L'entreprise possède également des incubateurs afin de procéder à l'ensemencement de saumons indigènes de la région du Bas-Saint-Laurent en amont du barrage. Par conséquent, l'acceptabilité sociale du barrage est très élevée dans la région.



M. Desgagné devant la cage qui transporte les saumons en amont

Lac à l'Anguille, Saint-Anaclet

Marcel Rousseau, APELA
France Lambert, APELA
Alexandre Roy, Groupe AIM inc.
Éric Manseau, Groupe AIM inc.

Le lac à l'Anguille fut pendant plus d'un siècle la source d'eau potable de la ville de Rimouski et cette pratique cessa il y a une dizaine d'années due à la très mauvaise qualité de l'eau de cet imposant plan d'eau. Afin de lutter contre un apport excessif en phosphore qui engendre, entre autres, un problème de prolifération de cyanobactéries, le Groupe AIM et ses partenaires ont aménagé un imposant marais filtrant à écoulement de surface à l'embouchure du lac. La ville de Rimouski s'est portée acquéreur du terrain où est installé le marais et une lisière de protection vouée au reboisement, ce qui permet une protection de ce territoire traditionnellement agricole. Selon les concepteurs, le substrat argileux et les forces microbiennes font la majorité du travail de filtration et le choix des plantes est secondaire.



En deuxième lieu, le Groupe AIM, grâce à l'aide de plusieurs partenaires, a également installé un îlot végétal flottant dans le lac, en aval du marais. L'îlot est composé d'un grillage et d'un tapis de noix de coco afin d'accueillir les plantes. Celles-ci emmagasinent le phosphore dans leurs tiges. Cette infrastructure est accompagnée d'une éolienne afin d'augmenter l'oxygénation du lac et donc, l'efficacité des plantes.

La prochaine étape de réhabilitation du lac est d'obtenir le consensus des riverains afin de faire baisser le niveau d'eau de cet ancien réservoir, dans l'optique d'éliminer les zones peu profondes du plan d'eau.